Matière : **Comptabilité générale 1**

Professeur : **A. EL OUIDANI**

Examen de fin de **Semestre « 1 »** (La Session de **Rattrapage**)

Année Universitaire : 2010-2011 (FSJES AGADIR)

- **N.B : Le Plan Comptable N'est Pas Autorisé**

Exercice :

Au cours du mois de juillet 2010, l'entreprise Alpha d'Agadir qui a pour activité la production et la distribution des produits finis « jus de fruits », avait réalisé les opérations ci-dessous. L'entreprise Alpha est assujettie à la T.V.A (la taxe sur la valeur ajoutée).

Le 5/7/10 : Elle reçoit de l'entreprise « Maroc fruits » la facture N°205 faisant apparaître un montant net à payer de 83 760 Dhs TTC. Il s'agit de 500 caisses de fruits :

Maroc fruits fait bénéficier l'entreprise Alpha d'une remise au taux de 5%, et d'un rabais de 10%, le port est réglé en espèce par Maroc fruits à l'ONCF soit 2000 Dhs HT, mais reste à la de Alpha.

Le 15/7/10 : Alpha obtient un escompte de règlement de 3% sur le montant de la facture N°205. Elle reçoit la facture d'avoir N° A59 correspondante et lui remet un chèque pour solde.

Le 17/7/10 : Renaud Maroc lui adresse facture N°85 relative à l'acquisition d'un camion de transport des marchandises, soit 108 000 Dhs TTC. 58 000 Dhs réglés par chèque, le reste est à crédit sur 8 mois.

Le 20/7/10 : Alpha vend à crédit (facture N° 101) : 20 000 bouteilles de jus au client Karim de Fès. Alpha a fait bénéficier son client Karim d'une remise de 5%, le montant de la TVA récupérable figurant sur la facture s'élève à 28 880 Dhs. Le 19/7/10, Alpha avait réglé en espèce la SDTM qui se charge de l'acheminement des marchandises à Karim, une somme de 8 500 Dhs HT, ce pot reste à la charge du client.

Le 24/7/10 : Alpha accorde un escompte de règlement de 2% au client Karim sur la facture N° 101 et lui envoie une facture dans ce sens (Facture Avoir N° 81). Le règlement sera effectué par chèque dans **deux** jours.

Travail à faire : il est demandé de :

1- Etablir toutes les factures ci-dessus.
2- Passer au journal toutes les écritures convenables.